

culturelle (bibliothèques départementales de prêt, services d'archives départementales, service d'incendie et de secours, musées, protection du patrimoine...)

Les compétences de l'intercommunalité

La communauté de commune a en charge la gestion des écoles, de l'accueil périscolaire, du développement économique, de l'assainissement, de la voirie intercommunale (entretien, fauchage, déneigement), du tourisme, et depuis peu la gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) et de l'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Ses compétences se voient de plus en plus renforcées depuis quelques années. Elle joue également un rôle de « boîte aux lettres » en prenant en charge certains services qui sont refacturés aux communes (service d'incendie et de secours (SDIS) et traitement des ordures ménagères).

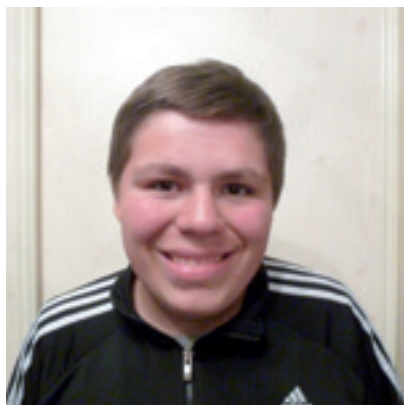
Les compétences de la commune

Les communes ont vu plusieurs compétences être redirigées vers la communauté de communes comme l'assainissement, une partie de la voirie, ou encore l'urbanisme. Elle continue

néanmoins de gérer l'état civil (naissances, mariages et décès), elle organise les élections, elle entretient la voirie communale, elle est garante de protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire et enfin elle gère l'aménagement de l'espace et le développement local. Les compétences et services des mairies se réduisent comme peau de chagrin au fil des années. Pour exemple, les petites communes ne sont dorénavant plus en capacité de délivrer des cartes d'identité depuis 2017. ■

Certaines compétences locales peuvent être déléguées à un organisme tiers. Par exemple, la gestion de l'eau potable de notre commune est déléguée au Syndicat intercommunal des eaux de Saint-Amour/Coligny. De la même manière, la gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est délégué au Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A) ; tout comme la gestion des ordures ménagères qui est déléguée au Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM).

AU 56



Paul WECHINSKY, 14 ans, a intégré depuis septembre 2017, après sa 5^e, la Maison Familiale et Rurale de Doucier (MFR). Sa formation se répartit entre cours théoriques et alternance à la boucherie de St-Julien. La MFR a permis aux élèves de découvrir : Jura Tri, une chèvrerie... S'ils le souhaitent, les élèves peuvent se réorienter : de multiples formations sont proposées. Alors Paul s'interroge : poursuivre dans la boucherie ou se réorienter vers une activité en plein air ? Quel que soit son choix, ces deux premières années l'achemineront vers la préparation d'un C.A.P.

VU DE L'EXTÉRIEUR

Sandrine Vionnet née Pommier habite Saint-Julien mais connaît bien Andelot car elle y amène régulièrement ses deux filles en garde chez Nanou qui est par ailleurs sa tante par alliance. Elle trouve le village accueillant, bien entretenu, fleuri et vivant. Elle apprécie particulièrement le carnaval auquel elle participe régulièrement et la fête du 14 juillet avec l'animation et le feu d'artifice. Elle apprécie également l'équipe dynamique et la bonne ambiance au four à pain à l'occasion de la fête patronale. Selon elle, le village n'est pas refermé sur lui-même, il est courant de rencontrer des Andelotiens dans les autres animations du secteur. Une chose l'amuse aussi, c'est la familiarité qu'ont les habitants avec les enfants en garde rencontrés lors de nombreuses promenades. Un village où il fait bon vivre au pied du château.



On se sent chez nous même si on n'est pas du village

TAMLINE

■ **29 JUIN** : projection de court-métrages en plein air à l'abri forestier. Soirée organisée par le FRAM en partenariat avec Nesta.

■ **14 JUILLET** : fête nationale au château (concert, repas buvette et feu d'artifice).

■ **12 AOÛT** : repas d'été à l'abri forestier proposé par le foyer rural.

■ **24, 25 ET 26 AOÛT** : 50 ans du barrage de Vouglans à Cernon.

■ **1^{ER} SEPTEMBRE** : passage de voitures anciennes et de collection aux alentours de 12h20.

■ **15 ET 16 SEPTEMBRE** : visite du château à l'occasion des journées du patrimoine.

C'est à marquer

■ **COLLECTE DES DÉCHETS** : la collecte hebdomadaire des bacs gris reprendra durant l'été 2018 mais sera supprimée en 2019. La collecte du mercredi 15 août sera reportée au jeudi 16 août.

■ CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18

Le Souvenir Français prépare une exposition sur la guerre de 14-18 à l'occasion du centenaire de l'armistice. Les personnes qui disposent d'objets, de courriers ou documents se rapportant à cette période et qui souhaitent les mettre à disposition peuvent se signaler en mairie.

■ UN COMPOST COLLECTIF

a été aménagé à la décharge d'Andelot, vous pouvez y déposer vos déchets de tonte et de taille.

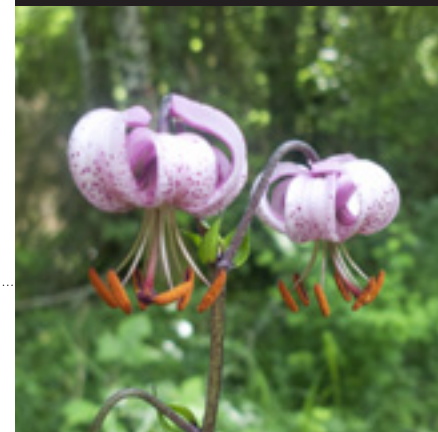
Tamtam est édité par la commune d'Andelot-Morval, 115 route de Saint-Amour, 39320 Andelot-Morval

Directeur de la publication : Pierre Gilbert. **Ont collaboré à ce numéro** : Jeannine Faivre, Anne-Marie Lombardet, Maryse Nicod. **Crédits photos** : A. Claudel, C. Gilbert, J. Faivre. **Création et mise en page** : A. Claudel. **Impression** : Espace copie, Ain (imprimé sur papier FSC). Tirage : 100 ex. Dépôt légal à parution.

tamtam

Trimestriel d'actualité municipale du territoire d'Andelot-Morval

JUIN 2018 #16



☎ 46.4195006, 5.4119046



MOTAMOT

Pour une fois !

On entend parfois des citoyens se plaindre de la communauté de communes parce qu'elle n'est pas suffisamment active sur le territoire ou parce que c'est juste une ligne supplémentaire sur la feuille d'impôt, etc.. Ces derniers mois, cette même communauté de communes a engagé des consultations et des animations auprès de la population dans le but de faire émerger des projets issus des citoyens et d'imaginer un lieu unique pour tous. Malheureusement, ceux qui se sont mobilisés dans les « veillées » de la tournée de la comcom et ceux qui ont participé aux événements de « Demain... Petite Montagne » sont toujours les mêmes, ceux qu'on voit dans les associations, ceux qui participent à la vie locale, ceux qui se mobilisent déjà naturellement. Où sont les autres ? Alors certes on peut s'interroger sur la capacité de la communauté de communes à fédérer ses habitants et sur la pertinence de la communication mise en place... Mais ne peut-on pas aussi s'interroger sur la volonté de tous à vouloir faire avancer le territoire, à savoir proposer plutôt que de critiquer, à donner de son temps pour notre avenir ? La mobilisation citoyenne deviendra-t-elle un jour aussi forte que la critique individualiste ?

PIERRE GILBERT
Maire d'Andelot-Morval

INSTAMTAM



■ Les chasseurs d'Andelot ont organisé une **vente de boudins** le 24 mars.



■ La communauté de commune était de passage dans la commune pour une **veillée** le 6 avril.



■ La saison est repartie pour les bénévoles du **fleurissement**. Ils ont œuvré toute la journée du 19 mai.



■ **La fête des voisins** a eu lieu cette année à l'abri forestier le 26 mai.



Commune, comcom, département, région... Qui fait quoi ?

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES AYANT ÉVOLUÉ, IL EST PARFOIS DIFFICILE DE SAVOIR QUELLE INSTITUTION EST RESPONSABLE DE QUOI. VOYONS LES PRINCIPALES COMPÉTENCES À NOTRE ÉCHELLE.

L'évolution des compétences des collectivités locales est principalement due à l'obligation d'appartenance à une intercommunalité apparu en 2013 et à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée en 2015.

Les compétences des régions

Avec la loi NOTRe de 2015, les compétences des régions ont été renforcées en même temps que l'élargissement de leurs frontières. La région qui gérait déjà les lycées, les parcs régionaux, la formation professionnelle et l'apprentissage, le développement économique ainsi que l'aménagement du territoire et les grands équipements, s'est vu attribuer, en plus du transport ferroviaire, le transport urbain et scolaire. Sa fonction a également été renforcée dans le domaine de l'aménagement du territoire (par l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et pour développer un plan ré-

gional de prévention et de gestion des déchets. En relation directe avec l'Union Européenne, ce sont également les régions qui attribuent les aides européennes.

Les compétences des départements

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le département comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. De même, la loi NOTRe, qui applique désormais le principe de

spécialisation des départements et des régions, a entraîné une diminution de la liste de compétences du département au profit de la région. Le département gère donc principalement l'action sociale (enfance, personnes âgées, RSA) pour plus de la moitié de son budget. Le restant étant attribué à l'entretien des routes départementales, à la gestion des collèges et au tourisme. Le département a également une compétence

LA COMMUNE
**la collectivité
préférée**
DES FRANÇAIS